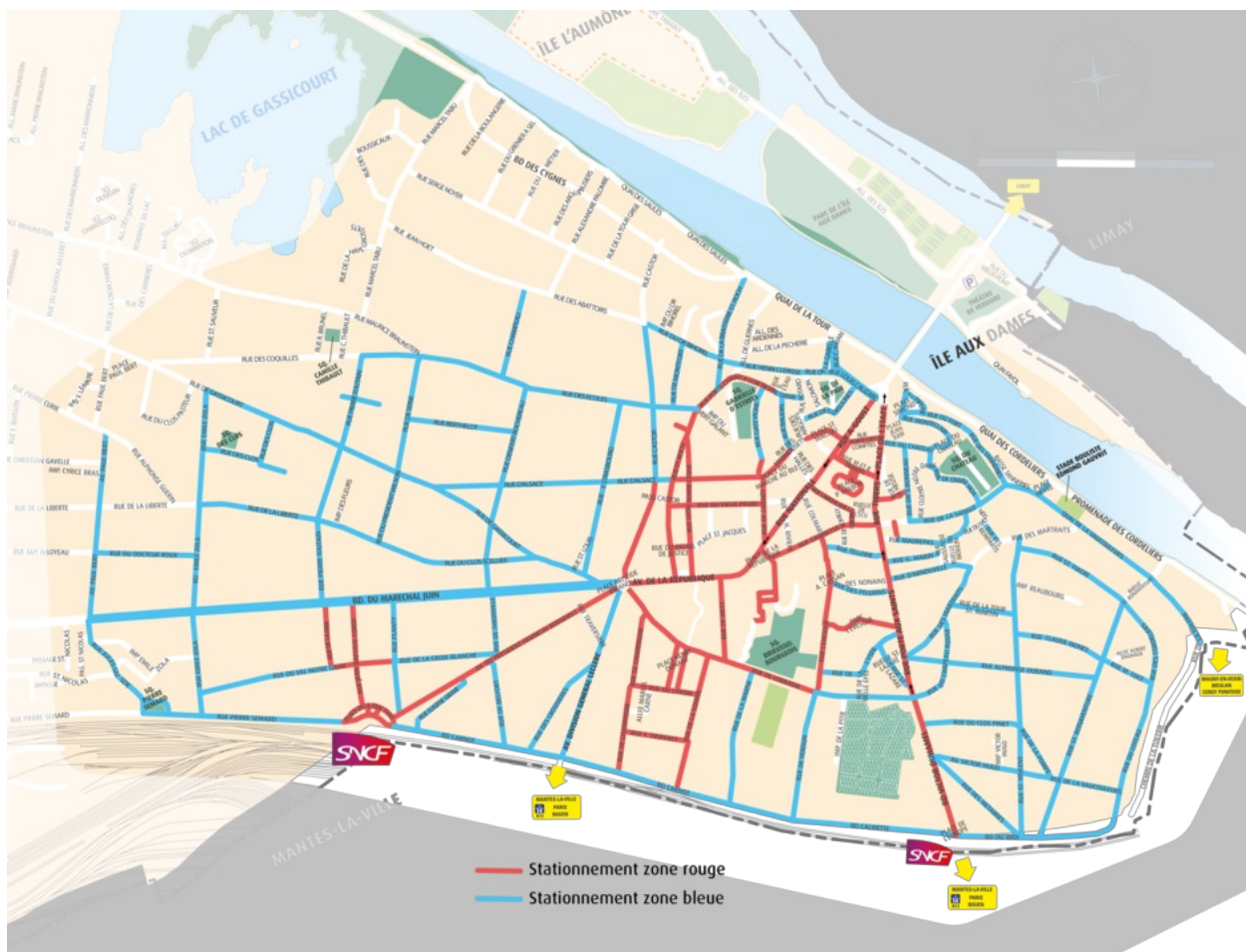


PARKINGS ET STATIONNEMENT

À Mantes-la-Jolie, les possibilités de stationner sont nombreuses. Il existe plus de 5 000 places de parkings, en surface ou souterrain.

Le stationnement en surface



Cliquez pour zoomer

Il est divisé en deux ensembles :

ZONE ROUGE - CENTRE-VILLE

Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Les **professionnels de santé** disposeront de **2 heures de stationnement gratuit** par jour en zone : **rouge**.

Zone Rouge	2022-2025
15 minutes	Gratuit
30 minutes	Gratuit
45 minutes	0.50 €
1 heure	1.00 €
1 h 30	2.50 €
2 h	4.00 €
2 h 30	12.00 €
3 h	35.00 €

ZONE BLEUE – AUTOUR DU CENTRE-VILLE

Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Zone Bleue	2022-2025
15 minutes	0.75 €
30 minutes	1.00 €
1 heure	1.50 €
2 h	2.50 €
3 h	3.50 €
4 h	5.50 €
5h	8.00 €
6h	12.00 €
6h 15	35.00 €

Les **professionnels de santé** peuvent stationner **gratuitement** par jour en zone : **bleue**.

De plus, le stationnement sur voirie sera totalement gratuit **6 jours** dans l'année :

- > 1 journée pour les soldes d'été;
- > 1 journée pour les soldes d'hiver;
- > 1 journée pour la Foire aux oignons ;
- > 1 journée pour les fêtes de fin d'année ;
- > 1 journée pour la fête des mères ;
- > 1 journée pour la fête des pères.

Un minimum de perception de **0,50 €** est en vigueur depuis le **1^{er} janvier 2022**.

L'OFFRE DE STATIONNEMENT À MANTES-LA-JOLIE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : 171 PMR

[Télécharger le plan en cliquant > ICI <](#)



Les parkings

Selon l'abonnement souscrit à la *

[Maison du Stationnement \(https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login\)](https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login)

vous pouvez stationner dans les parkings "

[Indigo \(https://www.indigoneo.fr/fr/parkings/25216/parking-psr-gare\)](https://www.indigoneo.fr/fr/parkings/25216/parking-psr-gare)

", de l'

[Hôtel de ville \(https://www.interparking.fr/en/find-parking/HoteldeVille/\)](https://www.interparking.fr/en/find-parking/HoteldeVille/)

, de

[Coeur de Mantes \(https://www.interparking.fr/en/find-parking/CoeurdeMantes/\)](https://www.interparking.fr/en/find-parking/CoeurdeMantes/)

, du

[Normandie \(https://www.interparking.fr/en/find-parking/ParkingNormandie/\)](https://www.interparking.fr/en/find-parking/ParkingNormandie/)

, du

[Vieux Pilori \(https://www.interparking.fr/en/find-parking/parkingVieuxPilori/\)](https://www.interparking.fr/en/find-parking/parkingVieuxPilori/)

, de la

[Gare \(https://www.indigoneo.fr/fr/parkings/25216/parking-psr-gare\)](https://www.indigoneo.fr/fr/parkings/25216/parking-psr-gare)

, ou bien celui de **Bretonneau** situé sous le **Centre Commercial Mantes 2**.

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/mobilite-deplacements/parkings-et-stationnement?>

Pour ce dernier, l'abonnement est à soucrire à l'Hôtel de ville ou en mairie de quartier.

Afin de contribuer à la dynamisation du centre de **Mantes-la-Jolie**, de nombreuses offres promotionnelles sont mises en place et vous permettent de bénéficier de conditions de stationnement avantageuses dans **les parkings du Centre-ville (Hôtel de ville, Normandie et Vieux Pilon)** :

***Maison du Stationnement, 13 bis place du Marché au Blé.**

Du mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30.

S'inscrire et déclarer son véhicule :

<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login> (<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login>)

Les parkings Indigo ne sont pas gérés par la Ville mais par la Communauté Urbaine GPSEO.

Stationner au cœur du **Val Fourré**, c'est désormais plus facile !

Sous le Centre Commercial Mantes 2, le Parking **Bretonneau** (Z1), ayant fait l'objet de travaux de rénovation pour un montant de 400 000 €, vous accueille **tous les jours de 9h à 20h.**

Les abonnements concernant le parking Bretonneau sont à retirer à l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairie de quartier.



Parking Bretonneau. Rue du docteur Bretonneau. Ouvert tous les jours de 9h à 20h

TARIFS

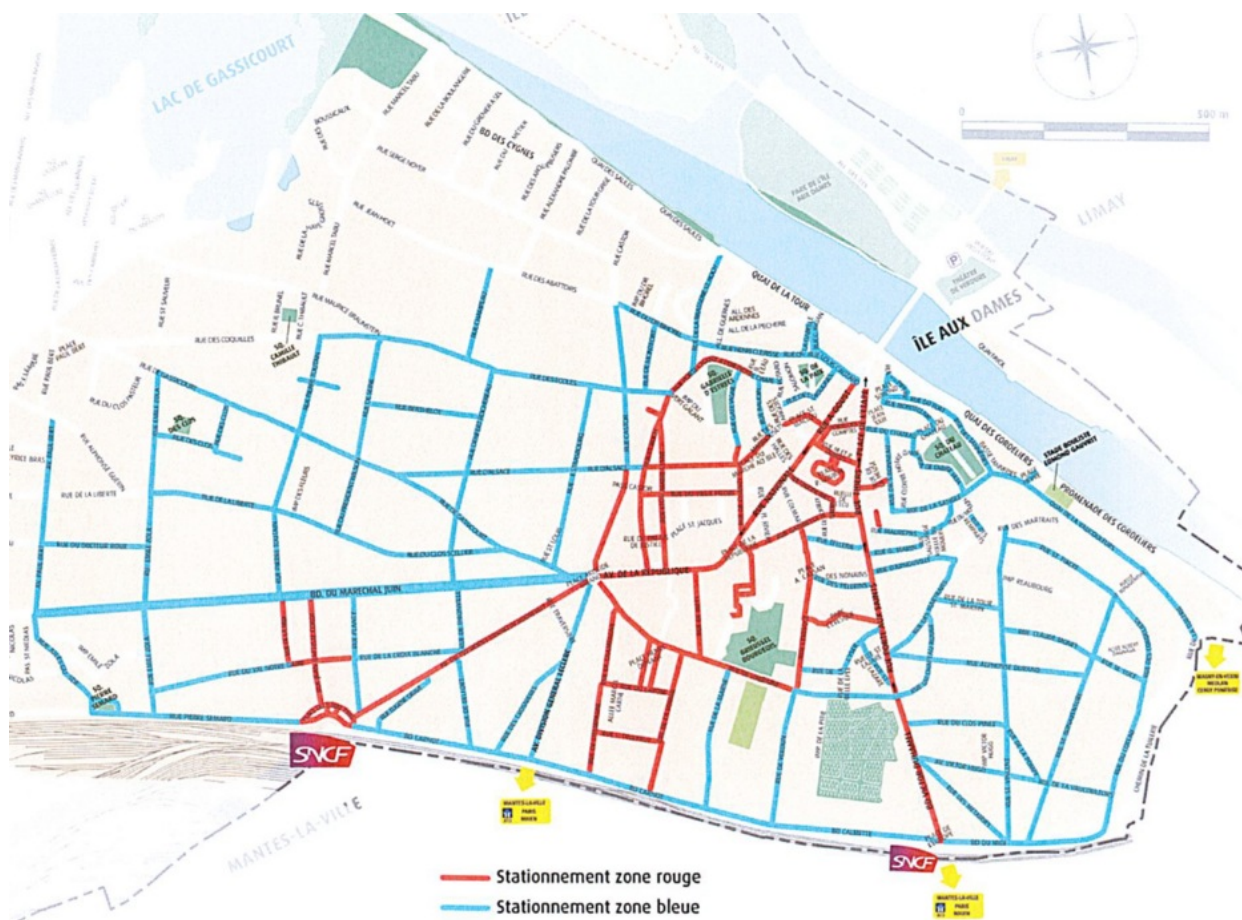
Le mercredi et samedi = 2h de stationnement gratuits

MANTES-LA-JOLIE		PARCS				
		Brioussel	Cœur de Mantes Marché Normandie	Vieux Pifori	Gare de Mantes- la-Jolie Nord	Gare de MLJ N. Dépose-minute
Période payante	jours	7j/7	7j/7	7j/7	7j/7	7j/7
	heures	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Périodes gratuites	jours fériés	-	-	-	-	-
	août	-	-	-	-	-
	heures	12h30-14h	12h30-14h	-	-	-
TARIFS HORAIRES (€ TTC)						
	Temps gratuit	30 min, puis	30 min, puis	-	30 min, puis	30 min, puis
	00h15	0,40 €	0,40 €	-	0,40 €	0,40 €
	00h30	0,70 €	0,70 €	-	0,70 €	0,70 €
	00h45	1,10 €	1,10 €	-	1,10 €	1,10 €
	01h00	1,40 €	1,40 €	-	1,40 €	1,40 €
	01h15	1,80 €	1,80 €	-	1,80 €	1,80 €
	01h30	2,10 €	2,10 €	-	2,10 €	2,10 €
	01h45	2,50 €	2,50 €	-	2,50 €	2,50 €
	02h00	2,80 €	2,80 €	-	2,80 €	2,80 €
	02h15	3,00 €	3,00 €	-	3,20 €	5,60 €
	02h30	3,20 €	3,20 €	-	3,50 €	8,40 €
	02h45	3,40 €	3,40 €	-	3,90 €	11,20 €
	03h00	3,50 €	3,50 €	-	4,20 €	14,00 €
	03h15	3,70 €	3,70 €	-	4,60 €	16,80 €
	03h30	3,90 €	3,90 €	-	4,90 €	19,60 €
	03h45	4,10 €	4,10 €	-	5,30 €	22,40 €
	04h00	4,20 €	4,20 €	-	5,60 €	25,20 €
	04h15	4,40 €	4,40 €	-	6,00 €	28,00 €
	04h30	4,60 €	4,60 €	-	6,30 €	30,80 €
	04h45	4,80 €	4,80 €	-	6,70 €	33,60 €
	05h00	4,90 €	4,90 €	-	7,00 €	35,00 €
	05h15	5,10 €	5,10 €	-	7,00 €	35,00 €
	05h30	5,30 €	5,30 €	-	7,00 €	35,00 €
	05h45	5,50 €	5,50 €	-	7,00 €	35,00 €
	06h00	5,60 €	5,60 €	-	7,00 €	35,00 €
	06h15	5,80 €	5,80 €	-	7,00 €	35,00 €
	06h30	6,00 €	6,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	06h45	6,20 €	6,20 €	-	7,00 €	35,00 €
	07h00	6,30 €	6,30 €	-	7,00 €	35,00 €
	07h15	6,50 €	6,50 €	-	7,00 €	35,00 €
	07h30	6,70 €	6,70 €	-	7,00 €	35,00 €
	07h45	6,90 €	6,90 €	-	7,00 €	35,00 €
	08h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	08h15	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	08h30	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	08h45	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	09h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	09h15	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	09h30	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	09h45	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	10h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	10h15	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	10h30	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	10h45	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	11h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	11h15	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	11h30	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	11h45	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	12h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	12h15-24h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	ticket perdu	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €

PARCS DE STATIONNEMENT
- TARIFS au 1^{er} octobre 2024 -

FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)						
Tout public 24h/24	semaine	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	-
	mois	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	-
	trimestre	196,00 €	196,00 €	196,00 €	196,00 €	-
	année PAM	770,00 €	770,00 €	770,00 €	770,00 €	-
	année	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	-
Navigo 24h/24 Gamme réservée aux titulaires d'un forfait Navigo valide.	semaine	-	-	-	16,00 €	-
	mois	-	-	-	40,00 €	-
	année PAM	-	-	-	440,00 €	-
	année	-	-	-	400,00 €	-
Résident - Commerçant Gamme réservée aux résidents et commerçants en zone rouge (cf. carte).	semaine	14,00 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	-
	mois	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	-
	trimestre	98,00 €	98,00 €	98,00 €	98,00 €	-
	année PAM	385,00 €	385,00 €	385,00 €	385,00 €	-
	année	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	-
Moto	semaine	14,00 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	-
	mois	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	-
	trimestre	98,00 €	98,00 €	98,00 €	98,00 €	-
	année PAM	385,00 €	385,00 €	385,00 €	385,00 €	-
	trimestre	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	-
Vélo	semaine	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	-
	mois	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	-
	trimestre	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	-
	année PAM	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	-
	année	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	-
Divers	réédition de badge	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €

Tarif "année PAM" = abonnement à l'année (12 mois)
payable par prélèvements automatiques mensuels.



PARCS DE STATIONNEMENT
- TARIFS au 1^{er} octobre 2024 -

MANTES-LA-VILLE		PARCS
		Gare de Mantes-la-Jolie Sud
Période payante	jours	7j/7
	heures	24h/24
Périodes gratuites	jours fériés	-
	août	-
	heures	-
TARIFS HORAIRES (€ TTC)		
Temps gratuit		30 min, puis
	00h15	0,40 €
	00h30	0,70 €
	00h45	1,10 €
	01h00	1,40 €
	01h15	1,80 €
	01h30	2,10 €
	01h45	2,50 €
	02h00	2,80 €
	02h15	3,20 €
	02h30	3,50 €
	02h45	3,90 €
	03h00	4,20 €
	03h15	4,60 €
	03h30	4,90 €
	03h45	5,30 €
	04h00	5,60 €
	04h15	6,00 €
	04h30	6,30 €
	04h45	6,70 €
	05h00	7,00 €
	05h15	7,00 €
	05h30	7,00 €

05h45	7,00 €
06h00	7,00 €
06h15	7,00 €
06h30	7,00 €
06h45	7,00 €
07h00	7,00 €
07h15	7,00 €
07h30	7,00 €
07h45	7,00 €
08h00	7,00 €
08h15	7,00 €
08h30	7,00 €
08h45	7,00 €
09h00	7,00 €
09h15	7,00 €
09h30	7,00 €
09h45	7,00 €
10h00	7,00 €
10h15	7,00 €
10h30	7,00 €
10h45	7,00 €
11h00	7,00 €
11h15	7,00 €
11h30	7,00 €
11h45	7,00 €
12h00	7,00 €
12h15-24h00	7,00 €
ticket perdu	7,00 €

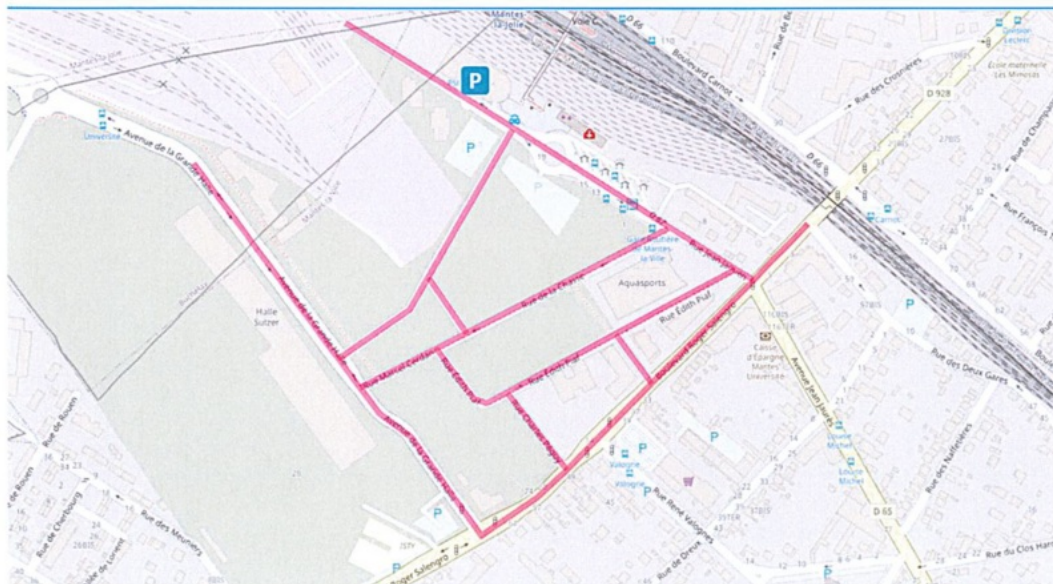
PARCS DE STATIONNEMENT
- TARIFS au 1^{er} octobre 2024 -



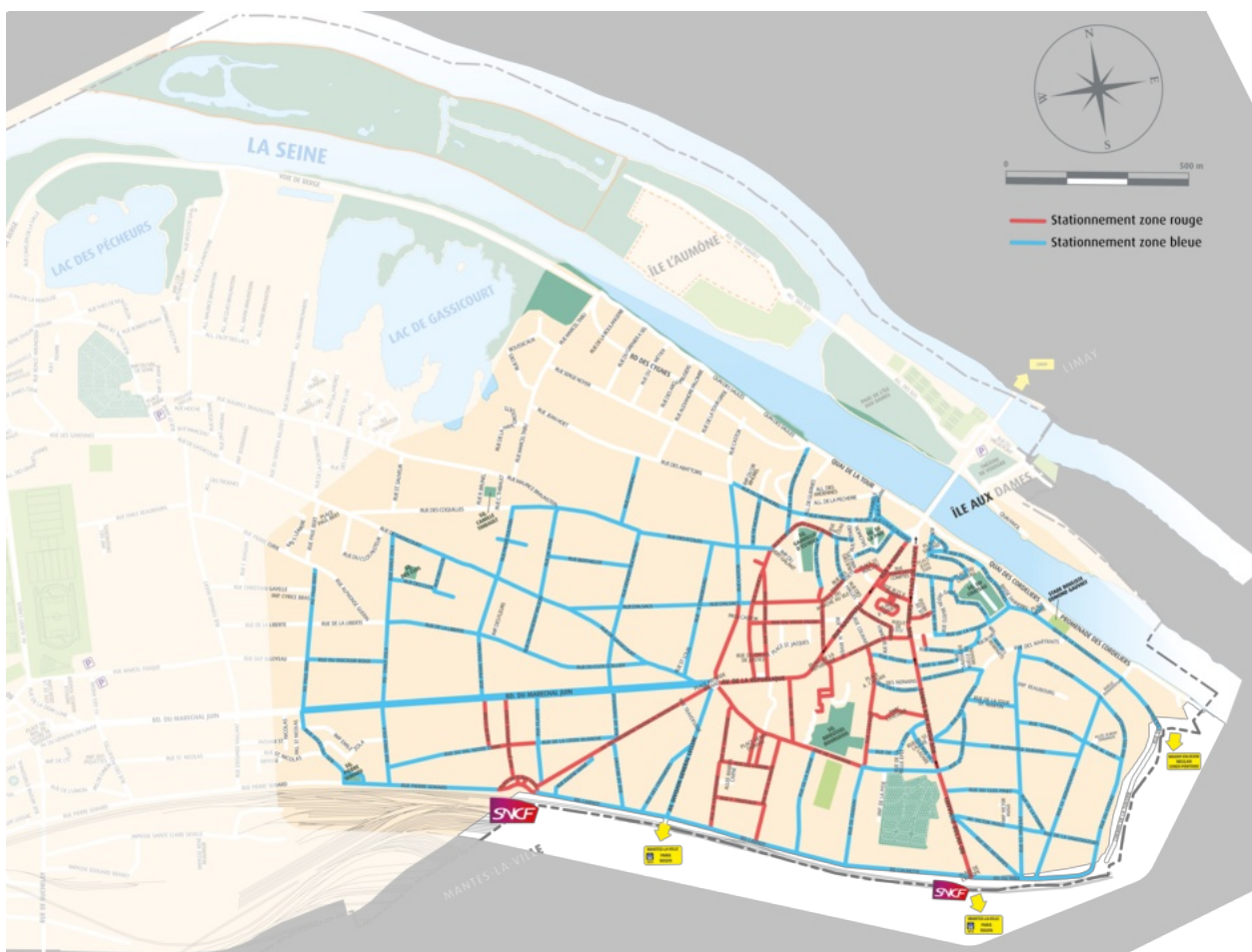
MANTES-LA-VILLE		Gare de Mantes-la-Jolie Sud
		Période payante
Périodes gratuites	jours fériés	-
	août	-
	heures	-
FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)		
Tout public 24h/24	semaine	28,00 €
	mois	70,00 €
	trimestre	196,00 €
	année PAM	770,00 €
	année	700,00 €
Navigo 24h/24 Gamme réservée aux titulaires d'un forfait Navigo valide.	semaine	16,00 €
	mois	40,00 €
	année PAM	440,00 €
	année	400,00 €
Résident Gamme réservée aux résidents habitant à proximité du parking (cf. carte jointe).	semaine	14,00 €
	mois	35,00 €
	trimestre	98,00 €
	année PAM	385,00 €
	année	350,00 €
Moto	semaine	14,00 €
	mois	35,00 €
	trimestre	98,00 €
	année PAM	385,00 €
	année	350,00 €
Vélo	semaine	-
	mois	-
	trimestre	-
	année PAM	-
	année	-
Divers	réédition de badge	15,00 €

Tarif "année PAM" = abonnement à l'année (12 mois)
payable par prélèvements automatiques mensuels.

Gare de Mantes-la-Jolie Sud



Bons plans ! Abonnement résident ou entreprise



ABONNEMENT RÉSIDENT

Vous habitez dans les zones rouges et bleues ?

Cette vignette vous offre la possibilité de stationner sur les places situées en zone bleue.

Depuis le **3 janvier 2023**, son tarif est revu à la baisse.

Elle est dorénavant facturée au prix de **40 €/an, valable de date à date, (contre 60€ précédemment)**.

Disponible à la Maison du Stationnement située 13 bis, Place Marché au Blé.

Du Mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30

S'inscrire et déclarer son véhicule :

<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login> (<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login>)

PIÈCES À FOURNIR

- › Dernière taxe d'habitation
- › Bail locatif pour les nouveaux arrivants

ou

- › Attestation notariée de propriété

et

- › Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe)
- › Carte grise de chacun des véhicules concernés à l'adresse du domicile
- › Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule



A compter du 22 mars, la vignette sur les abonnements résidentiels et professionnels 'es
Les habitants sont invités à venir à la Maison du Stationnement pour souscrire ou mettre
La démarche peut également être réalisée directement en ligne via la plateforme dédiée
[habitants.com/%2F&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cf04d4f845ad545c1add608db2a1c4311%](https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/%2F&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cf04d4f845ad545c1add608db2a1c4311%)

ABONNEMENT ENTREPRISE

Vous êtes salarié dans une entreprise située en zone rouge ou bleue ? Cet abonnement, à la charge de votre employeur, permet à tous les salariés de stationner librement sur les places situées en zone bleue contre un forfait annuel de **300 €**, **valable de date à date**.

Disponible à la Maison du Stationnement située 13 bis, Place Marché au Blé.

Du Mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30

S'inscrire et déclarer son véhicule :

<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login> (<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login>)

PIÈCES À FOURNIR

- › Extrait Kbis, taxe professionnelle ou déclaration de création d'association délivrée par la Sous-préfecture
- › Attestation de l'employeur précisant la liste des salariés de l'entreprise, association ou administration bénéficiaires de l'abonnement
- › Carte grise de chacun des véhicules concernés
- › Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule
- › Employeur particulier : preuve d'emploi du salarié concerné (contrat de travail, CESU, ... etc)

Forfait post-stationnement

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, les automobilistes dépassant le temps maximum autorisé sur une place de stationnement en **zone rouge** ou **bleue** doivent s'acquitter d'un forfait post-stationnement (FPS) : **35 €**

Ces mêmes règles s'appliquent pour les défauts de paiement de stationnement.